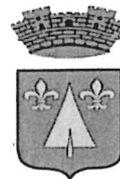


doc 11-0



MEDITERRANEE  
**leo lagrange**  
FEDERATION

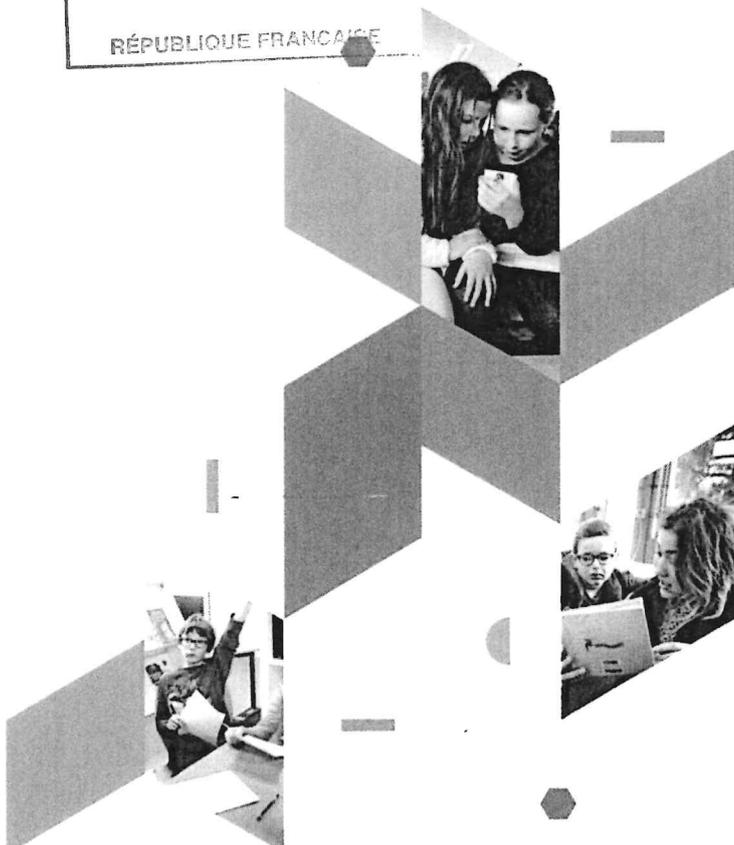


**Commune de Reillanne**

**Gestion et exploitation des activités  
périscolaires et extrascolaires**

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE  
DE FORCALQUIER  
15 FEV. 2022  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UN ENGAGEMENT  
ÉDUCATIF  
AU CŒUR  
DES TERRITOIRES



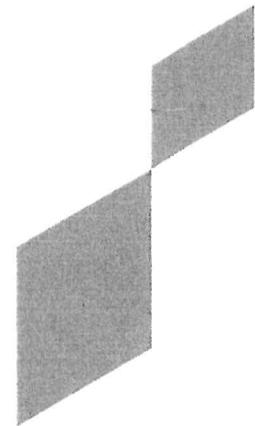


Entre la Commune de Reillanne  
Adresse : Hôtel de Ville, Cours Thierry d'Argenlieu, 04110 Reillanne  
Représentée par son maire en exercice : Madame Claire Dufour

Et

Léo Lagrange Méditerranée  
Adresse : 67 La Canebière, 13001 MARSEILLE  
Représenté par son Président : Marc LAGAE

Il est exposé ce qui suit



## PREAMBULE

La Commune de Reillanne consciente des besoins éducatifs et sociaux, responsable de cette politique sur son territoire, définit, dans le cadre de ses orientations, la politique locale enfance-jeunesse.

Léo Lagrange Méditerranée fonde la richesse de son réseau sur la diversité de ses champs d'actions. Nous envisageons notre mission éducative comme globale, refusant l'exclusive d'un secteur ou d'un public. Diversité car notre ambition quotidienne est d'associer l'exigence de la qualité de nos dispositifs au combat permanent, permettant à notre idéal de progrès d'irriguer la société toute entière et de contribuer à sa réforme.

Dans cet esprit, la Commune de Reillanne et Léo Lagrange Méditerranée conjugueront leurs efforts pour réaliser leurs engagements respectifs.

Cette convention reprend les accords établis durant l'année 2021 et régulés en comité de pilotage.

## ARTICLE 1 : MISSION GENERALE

La Commune de Reillanne confie à Léo Lagrange Méditerranée la gestion et l'animation de l'accueil de jeunes mineurs de 3 à 12 ans dans le cadre d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire maternel et primaire pour l'année 2022.

## ARTICLE 2 : OBJECTIFS

### L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Le centre de loisirs fonctionnera durant :

Les périodes de vacances :

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Vacances d'hiver        | une semaine  |
| Vacances de printemps   | deux semaines  |
| Vacances d'été          | cinq semaines (du 7 juillet au 12 août), fermeture le 15 juillet |
| Vacances d'automne      | deux semaines  |
| Vacances de fin d'année | Fermé  |

Les effectifs prévisionnels pour les petites vacances sont de 16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans.

L'effectif prévisionnel pour la période estivale est de 16 enfants sur juillet/août pour les moins de 6 ans et de 34 enfants pour les plus de 6 ans.

La plage d'ouverture est de 7 h 30 à 18 h 00.

Les Mercredis :

Fonctionnement de l'ACM de : 9h à 17h

Accueil du matin : 07 h 30 - 09 h 00

Accueil du soir : 17 h 00 - 18 h 00

L'effectif prévisionnel est de 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants pour les plus de 6 ans (signature du PEDT, plan mercredi)

Le Périscolaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant le temps scolaire.

De 07 h 30 à 09 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 00

Les effectifs prévisionnels sont les suivants avec la mise en place du PEDT :

|         |                |            |
|---------|----------------|------------|
| Matin : | Moins de 6 ans | 14 enfants |
|         | Plus de 6 ans  | 35 enfants |

|        |                |            |
|--------|----------------|------------|
| Soir : | Moins de 6 ans | 14 enfants |
|        | Plus de 6 ans  | 35 enfants |

#### ARTICLE 3 : LE PERSONNEL

Léo Lagrange Méditerranée met à disposition :

Une directrice diplômée pour gérer l'ensemble des activités représentant un temps plein.

Une directrice-adjointe à temps plein.

Concernant les postes d'animateurs, le personnel sera recruté suivant les normes suivantes :

##### Accueil de loisirs extrascolaire (vacances)

1 animateur pour 8 mineurs (moins de 6 ans)

1 animateur pour 12 mineurs (plus de 6 ans)

##### Accueil périscolaire matin et soir avec PEDT

1 animateur pour 14 mineurs (moins de 6 ans)

1 animateur pour 18 mineurs (plus de 6 ans)

##### Accueil mercredi avec PEDT

1 animateur pour 10 mineurs (moins de 6 ans)

1 animateur pour 14 mineurs (plus de 6 ans)

#### ARTICLE 4 : MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE REILLANNE

Locaux :

##### Périscolaire

Dans l'école : 2 salles de classe (si besoin selon protocole sanitaire)  
1 salle polyvalente (avec demande préalable à la mairie)  
1 cour extérieure  
La salle informatique et la salle du Razed

### Mercredis et Vacances

A l'intérieur du pôle enfance l'ALSH utilisera les locaux et les structures sportives municipales. (Avec demande préalable à la mairie)

Matériel :

Vélos

Jeux pour enfants

Matelas pour sieste

Personnel :

Restauration – ménage

### Mercredi et été :

Un personnel est mis à disposition pour le ménage, la vaisselle et le service de restauration :

De 10 h 15 à 14 h 15 durant les mercredis

De 10 h 15 à 15 h 15 durant les grandes vacances.

### Petites vacances :

Deux personnels sont mis à disposition pour le ménage, la vaisselle et le service de restauration :

Une personne de 8h30 à 14h30

Une personne de 9h00 à 11h00

### Temps périscolaires : (lundis, mardis, jeudis et vendredis)

Deux personnels sont mis à disposition (2 animateurs le matin, 2 animateurs le soir)

De 7h30 à 9h00

De 16h30 à 18h00

### Mercredis :

1 agent de 07 h 30 à 13 h 00

### Vacances :

1 agent 35h/semaine pour une semaine durant les petites vacances scolaires

1 agent 35h/semaine pour trois semaines durant l'été (tout le mois de juillet).

Véhicule :

Mise à disposition d'un véhicule 9 places. Les frais de carburant restant à la charge de Léo Lagrange Méditerranée.

**Repas :**

La Commune gère les repas en interne pour les mercredis et les petites vacances avec un traiteur ou ses agents. Elle prend en charge les repas et les goûters au niveau financier.

**ARTICLE 5 : LES MISSIONS DU DELEGATAIRE****Repas et goûters :**

Le délégataire est en charge de commander les repas, de gérer les inscriptions et d'encaisser les prestations. Pour les goûters, il s'occupe des commandes et de l'organisation.

**Gestion administrative :**

Le délégataire gère l'accueil des enfants sur le plan administratif (inscriptions et encaissements).

Il gère également toute l'administration en lien avec l'activité auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales

**Divers :**

Le délégataire fournira également un véhicule 9 places.

Il se chargera également d'établir un bilan quantitatif et qualitatif de la mission.

**ARTICLE 6 : TARIFICATION pour l'année 2022**

Tarifs concernant tous les enfants scolarisés sur l'école « Georges Aillaud » quelque-soit leur lieu de résidence.

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Quotient familial inférieur à 516*           | 0.90 € matin et/ou soir |
| Quotient familial compris entre 517 et 760*  | 1.10 € matin et/ou soir |
| Quotient familial compris entre 760* et 900* | 1.30€ matin et/ou soir  |
| Quotient familial supérieur à 900*           | 1.60€ matin et/ou soir  |

\*Barème cantine Mairie

|  | Demi-journée<br>avec le repas | Journée<br>Reillanne | Journée<br>Extérieur |
|--|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Quotient familial inférieur à 516*           | 6.95€*                        | 10€*                 | 12€                  |
| Quotient familial compris entre 517 et 760*  | 7.15€*                        | 10.20€*              | 12.20€               |
| Quotient familial compris entre 760* et 900* | 7.35€*                        | 10.40€*              | 12.40€               |
| Quotient familial supérieur à 900*           | 7.80€                         | 11.10€               | 13.10€               |

\*Application des bons CA

**ARTICLE 7 : ASSURANCE**

Léo Lagrange Méditerranée s'engage à souscrire une police d'assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages qui pourraient intervenir du fait de son activité à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux

Sa compagnie d'assurance est la MAIF (N° de contrat 150 51 07 D).

#### ARTICLE 8 : BILAN

Léo Lagrange Méditerranée s'engage à présenter annuellement un bilan financier.

Un bilan pédagogique sera réalisé trois fois par an avec la collectivité.

#### ARTICLE 9 : DUREE DE LA MISSION

Le contrat signé entre les deux parties sera valable durant un an.

Il prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### ARTICLE 10 : CONVENTION GLOBALE DE TERRITOIRE (CAF)

La caisse d'allocation familiale s'engage par conventionnement à verser à l'organisateur, le bonus territorial, pour les années 2020, 2021, 2022.

Le montant de ce bonus est défini comme tel :

Le Périscolaire sur une base de 15674 heures / enfants

L'extrascolaire sur une base de 10749 heures / enfants

Cette base fixe durant les trois ans est plafonné à 0.51 cts d'euros l'heure / enfants

Le montant du bonus territorial s'élève donc à 13475.73 € / an

#### ARTICLE 11 : ENGAGEMENT FINANCIER

Bonus territorial 2022 : 13475.73 euros perçu par Léo Lagrange

La collectivité s'engage à financer pour un montant de 56290 Euros.

Ce montant sera réparti de la façon suivante :

|                |            |
|----------------|------------|
| Février 2022   | 7000 euros |
| Mai 2022       | 7000 euros |
| Juin 2022      | 7000 euros |
| Juillet 2022   | 7000 euros |
| Août 2022      | 7000 euros |
| Septembre 2022 | 7000 euros |
| Octobre 2022   | 7000 euros |

Au regard des montants des encaissements réalisés au 31 décembre 2022, une facture de régularisation sera éditée en janvier 2023 concernant l'exercice 2022.

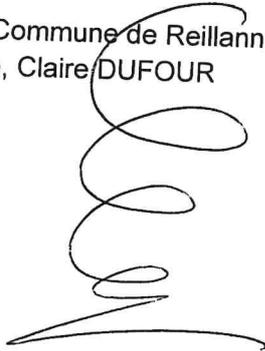
#### ARTICLE 12 : LITIGES

Les contestations, qui s'élèveraient entre la Commune de Reillanne et Léo Lagrange Méditerranée au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la convention, devront d'abord faire l'objet d'une tentative de conciliation.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront jugées par le tribunal administratif du ressort de la Commune de Reillanne.

Convention établie à Marseille, le 30 décembre 2021  
En 3 exemplaires originaux

Pour la Commune de Reillanne  
Le Maire, Claire DUFOUR



Pour Léo Lagrange Méditerranée  
Le Président, Marc LAGAE

Par déléation  
La Directrice, Elisabeth MAJAN

